

**ANNONCE TRANSMISE**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**DATE D'ÉMISSION : 29/03/2019 - 11:26**

**CONTENU DE VOTRE AVIS**

**NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.**

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Musée du quai Branly - Jacques Chirac

**Correspondant :** Service Juridique et des achats, 222 rue de l'université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 00, télécopieur : 01 56 61 71 38

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

- Loisirs, culture et religion

**Objet du marché :** Accord-cadre alloti de diffusion des documents, de contenu d'information et de prospection du musée du quai Branly - Jacques Chirac

**Lot 1 :** dépôt de documents dans un réseau préconstitué

**Lot 2 :** diffusion d'informations et de films sur des écrans dans un réseau préconstitué

**Catégorie de services :** 13

**Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :**

- Objet principal : 22150000

**La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**L'avis implique un marché public**

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non

**Prestations divisées en lots :** oui

Possibilité de présenter une offre pour tous les lots

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

**Nombre de candidats :**

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** 19 avril 2019 à 14 h 00

**Délai minimum de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 2019-MQB-00190-AC-00-00

**Renseignements complémentaires :** REPONSE DEMATERIALISEE OBLIGATOIRE

Conformément à l'article 41 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, toutes les communications et tous les échanges d'informations seront effectués par des moyens électroniques pour toute consultation engagée à cette date. Cela inclut la remise de l'offre, qui devra obligatoirement se faire de manière dématérialisée.

**PROCEDURE**

La présente consultation est passée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 applicable aux marchés publics (procédure adaptée ouverte).

**FORME**

Il s'agit d'un accord-cadre alloti, conclu à prix unitaires et exécuté uniquement par bon de commande.

- Lot 1 : dépôt de documents dans un réseau préconstitué.

Le lot 1 est mono attributaire, conclu sans montant minimum, mais avec un montant maximum de 104 000 euros HT sur toute sa durée, reconductions comprises.

- Lot 2 : diffusion d'informations et de films sur des écrans dans un réseau préconstitué.

Le lot 2 est mono attributaire, conclu sans montant minimum, mais avec un montant maximum de 21 000 euros HT sur toute sa durée, reconductions comprises.

#### DUREE

Pour chaque lot, l'accord-cadre démarre à compter de sa date de notification au titulaire, pour douze mois. Il est reconductible par décision expresse du représentant du pouvoir adjudicateur trois fois pour la même durée, notifiée par courriel avec accusé de réception au titulaire trois mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre. Le titulaire ne pourra refuser la reconduction.

#### QUESTIONS SUR LE DOSSIER DE LA CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur pourra adresser des renseignements complémentaires aux entreprises au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de remise des offres (délai compté à compter de la date d'envoi des renseignements aux candidats par le musée). Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire uniquement par courriel en s'adressant en temps utiles afin que la personne publique puisse répondre au plus tard six jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse : marches-publics@quaibrany.fr ou via la plateforme des achats de l'Etat. Seule la date de réception par le musée du quai Branly - Jacques Chirac fait foi. Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date. Aucun renseignement complémentaire ne peut être obtenu par téléphone.

#### MODIFICATIONS

L'établissement public du musée du quai Branly- Jacques Chirac se réserve le droit d'apporter, au plus tard six jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### VARIANTES

L'accord-cadre alloti ne comprend ni variante obligatoire ni variante facultative.

#### NEGOCIATION

Après avoir procédé à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur négociera avec le ou les candidats les mieux classés de chaque lot. Les négociations seront engagées par courriel à l'adresse que les candidats auront indiquée à l'article 1 ou 2 de l'acte d'engagement de chaque lot.

#### POSSIBILITE DE SOUMISSIONNER POUR UN OU PLUSIEURS LOTS

Il n'y a pas de limite quant au nombre maximal de lot pouvant être attribué à un soumissionnaire. Un soumissionnaire peut remettre une offre pour chaque lot de l'accord-cadre, dans le respect des conditions énoncées au règlement de la consultation.

#### JUGEMENT DES CANDIDATURES

Pour chaque lot, les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- Adéquation des capacités professionnelles à l'objet du lot de l'accord-cadre : références, qualifications professionnelles ;
- Adéquation des capacités techniques à l'objet du lot de l'accord-cadre : moyens matériels et humains ;
- Adéquation des capacités financières à l'objet du lot de l'accord-cadre : chiffre d'affaires.

#### JUGEMENT DES OFFRES

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse de chaque lot, le pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères d'attribution pondérés de la façon suivante :

Lot 1 « dépôt de documents dans un réseau préconstitué » :

Critère n°1 : Prix (noté sur 60 points/100).

Les prix du BPU seront analysés par le biais de deux commandes-types et notés selon la formule suivante :

Note = (Total des deux commandes-types le moins élevé x 60) / (Total des deux commandes-types du candidat analysé).

Critère n°2 : Valeur technique appréciée à l'aide du dossier technique (notée sur 40 points/100) sous décomposée comme suit :

- Sous-critère 1 noté sur 10 points/40 : nombre de réseaux de dépôts exploitables et leur qualité :
  - o Proximité avec les touristes (aéroport, lieux d'information, hôtels...)
  - o Proximité avec les cibles du musée (familles, étudiants, comités d'entreprises, distributeurs) :
- Sous-critère 2 noté sur 10 points/40 : fréquence du réassort des présentoirs et système de gestion afin d'éviter les ruptures par réseau.
- Sous-critère 3 noté sur 10 points/40 : système de reporting proposé (Interface consultable en permanence : stock, consommation, reste, seuil d'alerte).

- Sous-critère 4 noté sur 10 points/40 : qualité des présentoirs et leur entretien (Taux de renouvellement et diversité en fonction des lieux).

Lot 2 « diffusion d'informations et de films sur des écrans dans un réseau préconstitué »

Critère n°1 : Prix (noté sur 60 points/100).

Les prix du BPU seront analysés par le biais d'un DQE et notés selon la formule suivante :

Note = (Total du DQE le moins élevé x 60) / (Total du DQE du candidat analysé).

Critère n°2 : Valeur technique appréciée à l'aide du dossier technique (notée sur 40 points/100) sous décomposée comme suit :

- Sous-critère 1 noté sur 10 points/40 : nombre de réseaux de dépôts exploitables et leur qualité :

o Proximité avec les touristes (aéroport, lieux d'information, hôtels...)

o Proximité avec les cibles du musée (familles, étudiants, comités d'entreprises, distributeurs) :

- Sous-critère 2 noté sur 10 points/40 : taille des écrans.

- Sous-critère 3 noté sur 10 points/40 : gestion à distance du contenu et la possibilité de mise en avant.

- Sous-critère 4 noté sur 10 points/40 : système de reporting proposé (interface consultable en permanence, nombre de vues, pages lues, par période).

La somme des notes par candidat donne un total sur 100 points. Pour chaque lot, l'offre qui bénéficiera de la note la plus élevée après négociation sera retenue.

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 29 mars 2019

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus** : Service juridique et des achats, courriel : [marches-publics@quaibrantly.fr](mailto:marches-publics@quaibrantly.fr)

**Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

**Organe chargé des procédures de médiation** : Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours** : Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

#### **Nature et désignation des lots :**

Lot(s) 1 Dépôt de documents dans un réseau préconstitué

Les prestations sont détaillées au CCPC.

C.P.V. - : Objet principal : 79341400

Lot(s) 2 Diffusion d'informations et de films sur des écrans dans un réseau préconstitué dans des lieux ciblés

Les prestations sont détaillées au CCPC.

C.P.V. - : Objet principal : 79341400

## **DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION**

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3376778**

### **SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE**

Votre annonce sera publiée comme suit :

**BOAMP** Publication intégrale

**Département** : 75 - Paris

## DONNÉES DE FACTURATION

**Libellé de la facture :**

Service facturier 222, rue de l'Université  
75007 - Paris

**Adresse d'expédition :**

-